



Extrait du L'École Émancipée

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2957>

Intervention sur la situation en Catalogne

- FSU - Congrès - Congrès FSU 2019 - Interventions de l'ÉE dans le thème 3 -



Date de mise en ligne : mercredi 11 décembre 2019

Date de parution : 11 janvier 2020

L'École Émancipée

La condamnation de 12 dirigeants indépendantistes catalans - dont certains avec des peines de prison allant jusqu'à 13 ans - a été perçue comme la punition collective de tout un peuple ayant osé affronter le régime politique issu de la transition post-franquiste.

Il s'agit d'une condamnation injuste et illégitime, qui fait suite à une longue procédure judiciaire truffée d'irrégularités.

Ce dont il s'agit, c'est une criminalisation du droit à la protestation collective et à l'exercice des droits fondamentaux, tels que les droits d'expression, de réunion, d'association et de manifestation. C'est la désobéissance civile et collective qui a été condamnée par cet arrêt.

Si une très grande partie de la population catalane a repris de manière déterminée la confrontation avec le pouvoir de Madrid c'est parce que Depuis 2010, le PSOE comme le PP au pouvoir ont mené une guerre judiciaire empêchant le parlement catalan de mettre en application les lois votées en son sein rendant inopérant son statut d'autonomie.

Tout cela a été perçu, bien au-delà des courants nationalistes traditionnels, comme une véritable humiliation collective et une remise en cause de la démocratie. Et ensuite ce fut la répression dans la rue et les incarcérations.

Dans toute cette période personne à Madrid n'a cherché à négocier, à débloquer la situation. Et l'Europe est aux abonnés absente pour dénoncer ces atteintes fondamentales.

Face à la répression, les droits bafoués, nous devons exprimer notre solidarité avec les forces qui, en Catalogne et dans l'ensemble de l'État espagnol, luttent pour les droits et les libertés, contre l'escalade de la répression, et exprimer notre soutien à une solution démocratique du conflit politique en cours.

Et Nous devons aussi réaffirmer le droit à l'autodétermination du peuple catalan.

Le droit à l'autodétermination des peuples ou droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est reconnu et proclamé par les instances internationales, à commencer par l'ONU y compris dans un Etat constitué.

Il s'applique aux peuples ou populations disposant d'une identité singulière, fondée sur des critères historiques, culturels, linguistiques, territoriaux, qui les distinguent de l'ensemble étatique dans lequel ils ont été intégrés. La Catalogne répond bien sur à cette définition. Comme c'est écrit dans le texte, Il existe donc un « peuple » catalan. Le droit à l'autodétermination, le droit à décider de son avenir vaut aussi pour lui.

Ce n'est pas l'option totalement retenue par le texte. Gageons que nous continuerons à échanger et que, chemin faisant la FSU ira plus loin dans la défense des libertés politiques en n'hésitant pas à affirmer haut et fort le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.